

Lausanne, le 24 août 2012

Communiqué de presse

Suisse / protection des consommateurs

Droit de révocation pour les achats sur internet ou par téléphone : enfin et en mieux !

En réponse à l'initiative parlementaire Bonhôte qui vise à lutter contre le démarchage téléphonique abusif, soutenue par la FRC, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a adopté aujourd'hui un avant-projet de révision du Code des obligations qui introduira un droit de révocation, soit le droit d'annuler un contrat, pour les contrats conclus à distance, notamment sur Internet ou par téléphone.

La FRC salue avec enthousiasme cette décision puisque ce projet va plus loin que l'initiative parlementaire déposée sur deux points :

- Tout d'abord, il englobe tous les contrats conclus à distance, soit sur Internet ou par téléphone (et pas seulement ceux conclus par téléphone) ;
- Il prévoit un délai de révocation de quatorze jours, se mettant ainsi au niveau européen, alors que le délai actuel de l'art. 40a du CO est de sept jours.

L'introduction de ce droit de révocation était d'ailleurs une des revendications de la Charte des consommateurs signée par 70 % des élus romands aux Chambres. Rappelons juste que cette initiative a été déposée il y a plus de six ans, notamment suite à une pétition lancée par la FRC et l'ACSI, sa collègue tessinoise, qui avait permis de récolter en l'espace d'un été plus de 43'000 signatures.

Ainsi, le droit suisse se rapprochera enfin du droit européen sur cette question et la lutte contre les conséquences du harcèlement téléphonique sera renforcée.

Informations complémentaires:

Mathieu Fleury, Secrétaire général, Tél. 021 331 00 90
Florence Bettschart, Responsable Politique & Droit, Tél. 021 331 00 90

Active depuis 1959 dans la défense des consommateurs, la Fédération romande des consommateurs (FRC) est une association sans but lucratif, libre de toute influence. La FRC n'est pas un service de l'Etat, mais une organisation privée, reconnue d'utilité publique, qui vit essentiellement des cotisations et des dons de ses adhérents.
